

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

2016-00501



DATE DE CONVOCATION

30 juin 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
12 JUILLET 2016**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 26

PROCURATION : 03

VOTANTS : 29

QUESTION N°1

**TRANSFERT A LA CANBT DE
L'ACTIF, DU PASSIF ET DES
RESULTATS BUDGETAIRES
REVENANT A LA VILLE DE
P/NOIRE SUITE A LA
LIQUIDATION DU SISCSV**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

L'an deux mil Seize, le Mardi 12 du mois de Juillet, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS :

JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, MORANDAIIS Jeannille, BARTHELEMEY Henri, ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henri, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABATH Camille, BIABIANY Onif, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT EXUSES :

ETAIENT ABSENTS :

NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette

PROCURATIONS :

NEREE Audrey à GARNIER José
DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille
CARENE/ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services- MEPHON Philippe, Responsable du service technique - GARNIER Arnaud, Directeur financier - MONGORIN Quetty

Madame **ZEPHARREN Armande**, conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

PREMIERE QUESTION

TRANSFERT A LA CANBT DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DES RESULTATS BIDGETAIRES REVENANT A LA VILLE DE POINTE-NOIRE SUITE A LA LIQUIDATION DU SISCSV

Vu la loi N° 99 586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunales ;

Vu les articles L 2224-1 et 2224-11 du CGCT relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploitées en régie, affermés ou concédés par les communes,

Vu l'article L 5211-17 du CGCT relatif à la procédure de transfert de compétences à un établissement de coopération intercommunal ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-1683/AD/II/2 du 30 décembre 2010 portant extension du périmètre et transformation de la CCNBT en Communauté d'Agglomération

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-1122 du 16 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre,

Vu l'arrêté préfectoral 2015-240 SG/DICTAJ/BRF du 03 novembre 2015 portant dissolution et liquidation du syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement du sud de la côte sous le vent (SISCSV) et précisant les conditions de répartition de l'actif et du passif entre les seules communes membres ;

Vu la délibération de la commune de Pointe-Noire en date du 01 juillet 2015 portant approbation des modalités de répartition de l'actif et du passif suite à la fin de l'exercice des compétences du SISCV;

Considérant que l'exercice des compétences eau et assainissement par la communauté a pour conséquence le dessaisissement en la matière des communes,

Considérant dès lors qu'il convient à la communauté d'intégrer dans ses budgets les éléments d'actif et de passif dévolus à la commune de Pointe-Noire.

Considérant qu'il en va de même pour les sommes de toute nature qui resteraient ou s'avèreraient à régler au titre d'engagement pris par le SISCSV.

Vu le rapport du Maire,

Et après en avoir délibéré

Le conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) Le transfert à la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT) de l'actif et du passif et des résultats budgétaires revenant à la ville de Pointe-Noire suite à la liquidation du syndicat intercommunal du sud de la cote sous le vent (SISCV)

2°) Le maire, le directeur général des services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

30 juin 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 26

PROCURATION : 03

VOTANTS : 29

QUESTION N°2

TRANSFERT A LA CANBT DES
CONTRATS DE PRET ET DE
L'ENCOURS DE LA DETTE
SUITE A LA DISSOLUTION DU
SISCSV

Le Maire soussigné certifie le
caractère exécutoire de la
présente délibération, qui sera
affichée en Mairie, et transmise
à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le Tribunal
Administratif de Basse-Terre dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et de sa réception par le
Préfet.



04516-00502

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
12 JUILLET 2016**

L'an deux mil Seize, le Mardi 12 du mois de Juillet, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS :

JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, MORANDAIIS Jeannille, BARTHELEMEY Henri, ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henri, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABATH Camille, BIABIANY Onif, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT EXUSES :

ETAIENT ABSENTS :

NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette

PROCURATIONS :

NEREE Audrey à GARNIER José
DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille
CARENE/ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services- MEPHON Philippe, Responsable du service technique - GARNIER Arnaud, Directeur financier - MONGORIN Quetty

Madame **ZEPHARREN Armande**, conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DEUXIEME QUESTION

TRANSFERT A LA CANBT DES CONTRATS DE PRET ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE SUITE A LA DISSOLUTION DU SISCSV

Vu la loi N° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunales ;

Vu les articles L 2224-1 et 2224-11 du CGCT relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploitées en régie, affermés ou concédés par les communes,

Vu l'article L 5211-17 du CGCT relatif à la procédure de transfert de compétences à un établissement de coopération intercommunal ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-1683/AD/II/2 du 30 décembre 2010 portant extension du périmètre et transformation de la CCNBT en Communauté d'Agglomération

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-1122 du 16 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre,

Vu l'arrêté préfectoral 2015-240 SG/DICTAJ/BRF du 03 novembre 2015 portant dissolution et liquidation du syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement du sud de la côte sous le vent (SISCSV) et précisant les conditions de répartition de l'actif et du passif entre les seules communes membres ;

Vu la délibération de la commune de Pointe-Noire en date du 01 juillet 2015 portant approbation des modalités de répartition de l'actif et du passif suite à la fin de l'exercice des compétences du SISCV;

Considérant que l'exercice des compétences eau et assainissement par la communauté a pour conséquence le dessaisissement en la matière des communes,

Considérant dès lors qu'il convient à la communauté d'intégrer dans ses budgets les éléments d'actif et de passif dévolus à la commune de Pointe-Noire.

Considérant qu'il en va de même pour les sommes de toute nature qui resteraient ou s'avèreraient à régler au titre d'engagement pris par le SISCSV.

Vu le rapport du Maire,

Et après en avoir délibéré

Le conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) Le transfert à la CANBT de l'encours de la dette ainsi que les contrats et prêt revenant à la commune de Pointe-Noire selon la répartition prévue par l'arrêté préfectoral n°2015-240 SG/DICTAJ/BRF du 03 novembre 2015

2°) Le maire, le directeur général des services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

30 juin 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 26

PROCURATION : 03

VOTANTS : 29

QUESTION N°3

TRANSFERT A LA CANBT DES
SURTAXES COLLECTEES PAR
LA CGSP LIEES A
L'ASSAINISSEMENT ET L'EAU
POTABLE

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
12 JUILLET 2016**

L'an deux mil Seize, le Mardi 12 du mois de Juillet, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS :

JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, MORANDAIS Jeannille, BARTHELEMEY Henri, ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henri, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABATH Camille, BIABIANY Onif, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT EXUSES :

ETAIENT ABSENTS :

NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette

PROCURATIONS :

NEREE Audrey à GARNIER José
DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille
CARENE/ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services- MEPHON Philippe, Responsable du service technique - GARNIER Arnaud, Directeur financier - MONGORIN Quetty

Madame **ZEPHARREN Armande**, conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

TROISIEME QUESTION

TRANSFERT A LA CANBT DES SURTAXES COLLECTEES PAR LA CGSP LIEES A L'ASSAINISSEMENT ET L'EAU POTABLE

Vu la loi N° 99 586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunales ;

Vu les articles L 2224-1 et 2224-11 du CGCT relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploitées en régie, affermés ou concédés par les communes,

Vu l'article L 5211-17 du CGCT relatif à la procédure de transfert de compétences à un établissement de coopération intercommunal ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-1683/AD/II/2 du 30 décembre 2010 portant extension du périmètre et transformation de la CCNBT en Communauté d'Agglomération

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-1122 du 16 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre,

Vu l'arrêté préfectoral 2015-240 SG/DICTAJ/BRF du 03 novembre 2015 portant dissolution et liquidation du syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement du sud de la côte sous le vent (SISCSV) et précisant les conditions de répartition de l'actif et du passif entre les seules communes membres ;

Vu la délibération de la commune de Pointe-Noire en date du 01 juillet 2015 portant approbation des modalités de répartition de l'actif et du passif suite à la fin de l'exercice des compétences du SISCV;

Considérant que l'exercice des compétences eau et assainissement par la communauté a pour conséquence le dessaisissement en la matière des communes,

Considérant dès lors qu'il convient à la communauté d'intégrer dans ses budgets les éléments d'actif et de passif dévolus à la commune de Pointe-Noire.

Considérant qu'il en va de même pour les sommes de toute nature qui resteraient ou s'avèreraient à régler au titre d'engagement pris par le SISCSV.

Vu le rapport du Maire,

Et après en avoir délibéré

Le conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) Le transfert à la CANBT des surtaxes collectées par la CGSP au titre de l'assainissement et de l'eau potable.

2°) Le maire, le directeur général des services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

30 juin 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 26

PROCURATION : 03

VOTANTS : 29

QUESTION N°4

TRANSFERT DE LA DELEGATION
DE SERVICE PUBLIC AVEC LA CGSP
A LA CANBT ET VALIDATION D'UN
AVENANT ACTANT CETTE
MODIFICATION DU MAITRE
D'OUVRAGE

Le Maire soussigné certifie le
caractère exécutoire de la
présente délibération, qui sera
affichée en Mairie, et transmise
à la Préfecture.



Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le Tribunal
Administratif de Basse-Terre dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et de sa réception par le
Préfet.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
12 JUILLET 2016**

L'an deux mil Seize, le Mardi 12 du mois de Juillet, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS :

JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, MORANDAIS Jeannille, BARTHELEMEY Henri, ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henri, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABATH Camille, BIABIANY Onif, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT EXUSES :

ETAIENT ABSENTS :

NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette

PROCURATIONS :

NEREE Audrey à GARNIER José
DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille
CARENE/ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services- MEPHON Philippe, Responsable du service technique - GARNIER Arnaud, Directeur financier - MONGORIN Quetty

Madame **ZEPHARREN Armande**, conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

QUATRIEME QUESTION

TRANSFERT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA CGSP A LA CANBT ET VALIDATION D'UN AVENANT ACTANT CETTE MODIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Vu la loi N° 99 586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunales ;

Vu les articles L 2224-1 et 2224-11 du CGCT relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploitées en régie, affermés ou concédés par les communes,

Vu l'article L 5211-17 du CGCT relatif à la procédure de transfert de compétences à un établissement de coopération intercommunal ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-1683/AD/II/2 du 30 décembre 2010 portant extension du périmètre et transformation de la CCNBT en Communauté d'Agglomération

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-1122 du 16 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre,

Vu l'arrêté préfectoral 2015-240 SG/DICTAJ/BRF du 03 novembre 2015 portant dissolution et liquidation du syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement du sud de la côte sous le vent (SISCSV) et précisant les conditions de répartition de l'actif et du passif entre les seules communes membres ;

Vu la délibération de la commune de Pointe-Noire en date du 01 juillet 2015 portant approbation des modalités de répartition de l'actif et du passif suite à la fin de l'exercice des compétences du SISCV;

Considérant que l'exercice des compétences eau et assainissement par la communauté a pour conséquence le dessaisissement en la matière des communes,

Considérant dès lors qu'il convient à la communauté d'intégrer dans ses budgets les éléments d'actif et de passif dévolus à la commune de Pointe-Noire.

Considérant qu'il en va de même pour les sommes de toute nature qui resteraient ou s'avèreraient à régler au titre d'engagement pris par le SISCSV.

Vu le rapport du Maire,

Et après en avoir délibéré

Le conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) Le transfert de la Délégation de Service Public passée avec la CGSP à la CANBT

2°) De valider la rédaction d'un avenant à cette DSP actant la modification du maître d'ouvrage.

3°) Le maire, le directeur général des services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES



COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

04316_00505



DATE DE CONVOCATION

30 juin 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
12 JUILLET 2016**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 26

PROCURATION: 03

VOTANTS : 29

QUESTION N°5

**MISE A DISPOSITION D'UNE
PARTIE DE LA PARCELLE
N° BH 191 SAINT-LEON A
L'ASSOCIATION PONTINERIS
AGRO ALTERNATIVE**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.


LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

L'an deux mil Seize, le Mardi 12 du mois de Juillet, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS :

JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, MORANDAIJS Jeannille, BARTHELEMEY Henri, ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henri, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABATH Camille, BIABIANY Onif, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT EXUSES :

ETAIENT ABSENTS :

NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette

PROCURATIONS :

NEREE Audrey à GARNIER José
DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille
CARENE/ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services- MEPHON Philippe, Responsable du service technique - GARNIER Arnaud, Directeur financier - MONGORIN Quetty

Madame **ZEPHARREN Armande**, conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

CINQUIEME QUESTION

MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE N° BH 191 SAINT-LEON A L'ASSOCIATION PONTINERIS AGRO ALTERNATIVE

Monsieur le maire explique au conseil que la commune dispose d'une propriété de 11 ha 76 a 17 ca cadastrée BH 191 inexploitée située dans la zone de Saint-Léon à Mahault Pointe-Noire,

Il expose que l'association PONTINERIS AGRO ALTERNATIVE a adressé une demande de mise à disposition d'une portion d'environ 5 ha, afin de mettre en place des activités d'insertion et de formation en faveur des jeunes et adultes. Cette parcelle permettra la diversification des produits agricoles (maraîchers, vivrières, petits élevages), ainsi que le développement des produits du terroir, la transformation et la commercialisation.

Il signale que pour répondre favorablement à cette demande, la collectivité a d'ores et déjà mandaté un géomètre pour procéder à un relevé de propriété afin de délimiter la superficie du terrain à mettre à disposition de l'association.

Le conseil municipal

Où les explications de monsieur le maire

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) De mettre à disposition de l'association PONTINERIS AGRO ALTERNATIVE la portion d'environ 5 ha sur la propriété Saint-Léon située à Mahault Pointe-Noire.

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette mise à disposition, ainsi que la convention pour une durée de trois ans avec tacite reconduction.

3°) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPDITON CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
30 juin 2016
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 26
PROCURATION: 03
VOTANTS : 29
QUESTION N°6
Mise à disposition d'un Hangar situé à les Plaines + deux maisons à l'association « les métiers du bois de Pointe-Noire Guadeloupe »
Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.
LE MAIRE   Christian JEAN-CHARLES
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

16516-00506



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
12 JUILLET 2016**

L'an deux mil Seize, le Mardi 12 du mois de Juillet, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS :

JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, MORANDAIS Jeannille, BARTHELEMEY Henri, ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henri, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, BIABIANY Onif, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT EXUSES :

ETAIENT ABSENTS :

NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette

PROCURATIONS :

NEREE Audrey à GARNIER José
DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille
CARENE/ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services- MEPHON Philippe, Responsable du service technique - GARNIER Arnaud, Directeur financier - MONGORIN Quetty

Madame **ZEPHARREN Armande**, conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

SIXIEME QUESTION

MISE A DISPOSITION D'UN HANGAR SITUE A LES PLAINES + DEUX MAISONS A L'ASSOCIATION « LES METIERS DU BOIS DE POINTE-NOIRE GUADELOUPE »

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'association « Les METIERS DU BOIS DE POINTE-NOIRE GUADELOUPE » a adressé une demande de mise à disposition d'une partie de l'espace situé à côté de « l'habitation côte sous le vent » comprenant un hangar d'environ 200m², une maison en bois de 60m² et un local en bois de 15m² appartenant à la Commune.

Il explique que la mise à disposition de ces locaux permettra à cette association d'installer son siège social, un centre de formation sur les métiers du bois, ainsi qu'une unité de production.

Il signale que pour répondre favorablement à ce projet et permettre à l'association de promouvoir, développer, et contribuer à l'essor économique, touristique du territoire, il convient de mandater un géomètre pour établir la délimitation et le bornage des terrains et bâtiments concernés.

Le conseil municipal

Où l'exposé du maire

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) De mettre à la disposition de l'association « LES METIERS DU BOIS DE POINTE-NOIRE » les locaux sollicités

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette mise à disposition, ainsi que la convention pour une durée de trois ans avec tacite reconduction.

3°) De donner tous pouvoirs à monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

30 juin 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 26

PROCURATION : 03

VOTANTS : 29

QUESTION N°7

**SOUTIEN A LA CANDIDATURE
DE LA VILLE DE PARIS ET DE LA
France AUX JEUX
OLYMPIQUES DE 2024**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
12 JUILLET 2016**

L'an deux mil Seize, le Mardi 12 du mois de Juillet, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS :

JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Arlane, RANCE Elie, MORANDAIS Jeannille, BARTHELEMEY Henri, ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henri, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABATH Camille, BIABIANY Onif, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT EXUSES :

ETAIENT ABSENTS :

NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette

PROCURATIONS :

NEREE Audrey à GARNIER José
DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille
CARENE/ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services- MEPHON Philippe, Responsable du service technique - GARNIER Arnaud, Directeur financier - MONGORIN Quetty

Madame ZEPHARREN Armande, conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

SEPTIEME QUESTION

SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS ET DE LA FRANCE AUX JEUX OLYMPIQUES DE 2024

Monsieur le maire expose au conseil que la ville de Paris a fait acte de candidature pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Il informe que si la ville de Paris est retenue, cette manifestation aurait un impact considérable pour l'ensemble du territoire métropolitain et de l'outre-mer.

Il signale qu'à ce titre, l'Association des Maires de France propose aux collectivités de se mobiliser pour soutenir la candidature de la ville de Paris en délibérant sur cette affaire.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que les Jeux olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Pointe-Noire est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la ville de Paris, cette candidature concernant l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux olympiques et Paralympiques à paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Pointe-Noire souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Où l'exposé de monsieur le Maire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1^{er}) D'apporter son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique

Le maire, le directeur général des services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.



POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

30 juin 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 26

PROCURATION : 03

VOTANTS : 29

QUESTION N°8

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL EMPORTANT
REATTRIBUTION DU TERRAIN
CADASTRE AR 667 SIS AU
LOTISSEMENT TYROLIEN AU
PROFIT DE MADAME
WINSTON FRANCETTE**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

06816_00508



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
12 JUILLET 2016**

L'an deux mil Seize, le Mardi 12 du mois de Juillet, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS :

JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, MORANDAIS Jeannille, BARTHELEMEY Henri, ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henri, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABATH Camille, BIABIANY Onif, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT EXUSES :

ETAIENT ABSENTS :

NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette

PROCURATIONS :

NEREE Audrey à GARNIER José
DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille
CARENE/ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services- MEPHON Philippe, Responsable du service technique - GARNIER Arnaud, Directeur financier - MONGORIN Quetty

Madame **ZEPHARREN Armande**, conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EMPORTANT REATTRIBUTION DU TERRAIN CADASTRE AR 667 SIS AU LOTISSEMENT TYROLIEN AU PROFIT DE MADAME WINSTON FRANCETTE

Monsieur le Maire expose au conseil que madame Adélaïde WINSTON, attributaire du lot N°4 au lotissement Tyrolien comprenant une maison d'habitation implantée sur le terrain cadastré AR 6667 d'une contenance de 363m², a manifesté par courrier daté du 23 avril 2015, sa volonté de céder ce bien à sa fille madame Francette WINSTON.

Il précise que madame Francette WINSTON réside depuis plusieurs années sur les lieux et a réglé par virements mensuels auprès de la trésorerie de Pointe-Noire l'essentiel des frais à l'acquisition du terrain (prix de vente et frais de rédaction de l'acte).

A cet effet, il signale qu'il convient de faire la réattribution du lot N°4 au profit de madame Francette WINSTON, les autres éléments de ce dossier (référence cadastrale, prix, superficie) restant inchangés ;

Après examen des pièces du dossier, il invite les membres du conseil à formuler leur avis.

Le conseil municipal,

Où l'exposé de monsieur le Maire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) D'agréer la vente dudit terrain au profit de madame Francette WINSTON au prix de treize mille deux quarante-six euros et quatre-vingt cents (13 246.80€) ;

2°) Que l'Agence Foncière d'Urbanisme et d'aménagement de la Guadeloupe (A.F.U.A.G.) en charge de la procédure de vente, sera destinataire de la présente délibération ;

3°) Donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

4°) Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

 POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
30 juin 2016
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 26
PROCURATION : 03
VOTANTS : 29
QUESTION N°9
MISE EN PLACE D'UN SERVICE CIVIQUE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE
Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture. LE MAIRE   Christian JEAN-CHARLES La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

06516_00509



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
12 JUILLET 2016**

L'an deux mil Seize, le Mardi 12 du mois de Juillet, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS :

JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, MORANDAIS Jeannille, BARTHELEMEY Henri, ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henri, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABATH Camille, BIABIANY Onif, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT EXUSES :

ETAIENT ABSENTS :

NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette

PROCURATIONS :

NEREE Audrey à GARNIER José
DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille
CARENE/ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services- MEPHON Philippe, Responsable du service technique - GARNIER Arnaud, Directeur financier - MONGORIN Quetty

Madame **ZEPHARREN Armande**, conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NEUVIEME QUESTION

MISE EN PLACE D'UN SERVICE CIVIQUE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Maire expose au conseil que le service civique volontaire a été instauré par la loi N° 2010-241 du 10 mars 2010 et le décret n°2010-485 du 12 mai 2010, a pour objectif d'offrir à des jeunes volontaires l'opportunité de s'engager au service d'un organisme, dont une collectivité pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général sur une durée de 6 à 12 mois.

Il explique que le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou personne morale de droit public (Collectivités locales, établissement public ou service de l'Etat).

Il signale que ce dispositif s'inscrit dans le code du service national et non dans le code du travail.

Il précise qu'un agrément est délivré pour deux ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Il informe que le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Le conseil municipal,

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010

DECIDE

A l'unanimité des membres

1°) De mettre en place le dispositif civique au sein de la Collectivité à compter de septembre 2016

2°) D'autoriser le maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale Interministérielle chargée de la cohésion sociale

3°) D'autoriser le maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition

4°) Précise la nécessité d'ouvrir le service civique aux actions qui s'intègrent dans un esprit de citoyenneté et souligne la nécessité d'apporter une attention particulière aux conditions d'accompagnement des jeunes volontaires.

5°) Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

 LE MAIRE
Christian JEAN-CHARLES

06516_00510

COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
30 juin 2016
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 26
PROCURATION : 03
VOTANTS : 29
QUESTION N°10
VALIDATION DE LA REDDITION DES COMPTES 2015 ET ACTUALISATION ET COMPLEMENT DE PROGRAMME RELATIF A LA REALISATION D'UNE AIRE DE DETENTE ET DE JEUX A LES PLAINES
Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture. LE MAIRE  Christian JEAN-CHARLES La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
12 JUILLET 2016**

L'an deux mil Seize, le Mardi 12 du mois de Juillet, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS :

JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, PRADEL/CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, MORANDAIS Jeannille, BARTHELEMEY Henri, ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henri, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, BIABIANY Onif, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT EXUSES :

ETAIENT ABSENTS :

NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, CARENE/ABON Juliette

PROCURATIONS :

NEREE Audrey à GARNIER José
DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille
CARENE/ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services- MEPHON Philippe, Responsable du service technique - GARNIER Arnaud, Directeur financier - MONGORIN Quetty

Madame **ZEPHARREN Armande**, conseiller municipal, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DIZIEME QUESTION

VALIDATION DE LA REEDITION DES COMPTES 2015 ET ACTUALISATION ET COMPLEMENT DE PROGRAMME RELATIF A LA REALISATION D'UNE AIRE DE DETENTE ET DE JEUX A LES PLAINES

Monsieur le Maire expose que la commune de Pointe-Noire a passé une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la SEMSAMAR pour la réalisation d'une aire de détente et de jeux au lieu-dit Les Plaines.

Le coût initial de l'opération était :

- L'enveloppe prévisionnelle des travaux : 957 500 € H.T soit 1 038 887,50 € TTC
- Rémunération mandataire 4,5% des dépenses TTC : 46.750,00 € HT soit 50.723,75 € TTC

I- COMPLEMENT DE PROGRAMME

Le programme initial des travaux comprenait la construction :

- D'un court de tennis
- D'un terrain de boule (pétanque)
- D'un terrain de mini football et rugby avec drainage
- D'un parcours sportif
- D'équipements de jeux et de détente (y compris des aménagements paysagers (pelouse et remodelage des abords)

A la demande du maître d'ouvrage, le programme a été complété par la réalisation

- d'un terrain mixte handball/basket/volley, selon normes, en synthétique en lieu et place de la pépinière
- de toilettes

COMPLEMENT DE PROGRAMME	EUROS HT	TVA 8,50%	EUROS TTC
Réalisation d'un terrain mixte hand Ball / basket / volley, selon normes en synthétique en lieu et place de la pépinière et construction de toilettes (y compris rémunération mandataire)	246 572.00€	20 959.00€	267 531.00€
TOTAL	246 572.00€	20 959.00€	267 531.00€

Le montant est pour le complément de programme de l'ordre de 246 572.00€HT soit 267 531.00€TTC

II- COUT FINAL OPERATION

COUT FINAL OPERATION	EUROS HT	TVA 8,50%	EUROS TTC
BILAN PREVISIONNEL INITIAL	1 004 250.00€	85 361.00€	1 089 611.25€
COMPLEMENT DE PROGRAMME (y compris rem mandataire)	246 572.00€	20 959.00€	267 531.00€
TOTAL COUT FINAL	1 250 822.00€	106 320.00€	1 357 142.00€

Suite à l'augmentation du budget liée au complément de programme par le maître d'ouvrage, le coût final de l'opération s'élève à 1 250 822,00€ HT soit 1 357 142,00€ TTC.

A ce titre, la collectivité doit approuver le bilan prévisionnel des dépenses tel qu'arrêté ci-dessus.

Délais :

Les travaux dureront :

- 8 mois pour la tranche ferme
- 6 mois pour la tranche conditionnelle
-

III- PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

PLAN DE FINANCEMENT		€ TTC
REGION GUADELOUPE (CD2T)	=	513 000,00€
ETAT (DETR 2014)	=	130 995,50€
COMMUNE ET AUTRES COLLECTIVITES	=	713 146,50€
Nouveau coût global TTC	=	1 357 142,00€

Le conseil municipal,

Où l'exposé de monsieur le Maire,

Décide

A l'unanimité des membres présents

1°) De valider le bilan financier prévisionnel actualisé d'un montant de 1 250 822,00 € HT soit 1 357 142,00 € TTC,

2°) D'autoriser le maire à engager toute démarche et signer tout document nécessaires à l'application de la présente délibération (avenants, ordres de service liés à cette opération) et notamment le recours d'un préfinancement en cas de besoin.

3°) Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

 **LE MAIRE**

Christian JEAN-CHARLES